

Groupe Inter IKEA

# Procédure à suivre pour signaler une préoccupation



# Signaler une préoccupation au sein du Groupe Inter IKEA

L'approche du Groupe Inter IKEA pour favoriser la réussite de l'entreprise et des collaborateurs est basée sur l'honnêteté, le respect, l'équité et l'intégrité. Nous avons documenté notre façon de faire des affaires dans notre code de conduite et nos politiques de soutien. Ces documents, ainsi que les lois et réglementations en vigueur, offrent des conseils à nos collaborateurs sur les principes et les valeurs éthiques à respecter. Ils nous aident à prendre les bonnes décisions dans notre vie professionnelle quotidienne, peu importe où nous sommes, avec qui nous travaillons et dans quelles circonstances. Malgré cela, il se peut que vous soyez témoin ou victime d'un comportement qui semble enfreindre notre code, les lois ou les réglementations en vigueur. Si c'est le cas, nous aimerions que vous nous en fassiez part.

# Douze questions sur la procédure à suivre pour signaler une préoccupation

1. [Pourquoi signaler une préoccupation au Groupe Inter IKEA ? • 7](#)
2. [Qui peut signaler une préoccupation ? • 8](#)
3. [Quelles sont les options pour signaler une préoccupation ? • 9](#)
4. [Quels sont les préoccupations qui doivent être signalées ? • 10](#)
5. [Le fait de signaler une préoccupation peut-il être préjudiciable pour moi ou d'autres personnes ? • 11](#)
6. [Comment puis-je signaler une préoccupation à l'aide de la plateforme de signalement ? • 12](#)
7. [Puis-je signaler une préoccupation de façon anonyme ? • 13](#)
8. [Quels renseignements dois-je fournir ? • 14](#)
9. [Que se passe-t-il une fois que j'ai signalé une préoccupation ? • 15](#)
10. [Comment serai-je informé de l'état d'avancement de mon signalement ? • 16](#)
11. [Comment assurons-nous la confidentialité de votre signalement ? • 17](#)
12. [Comment le Groupe Inter IKEA se conforme-t-il aux lois sur la protection des données ? • 18-19](#)



# 1. Pourquoi signaler une préoccupation au Groupe Inter IKEA ?

Il est essentiel de signaler les préoccupations pour maintenir un environnement de travail sûr et sécurisé et pour protéger notre réputation et notre licence d'exploitation. Nous espérons que vous considérez que vous avez la responsabilité de signaler vos préoccupations et que vous pensez que vous pouvez le faire en toute sécurité. Ne rien dire pourrait aggraver la situation et créer un climat de méfiance. Lorsque vous signalez votre préoccupation, nous pouvons vous aider et prendre des mesures. De cette façon, nous pouvons améliorer les choses ensemble.



A photograph of four people sitting on a mossy stone wall outdoors. From left to right: a woman with long dark hair in a brown jacket, a woman with long dark hair in a yellow t-shirt, a woman with glasses and a grey t-shirt, and a man with a beard and glasses in a brown shirt. They are all smiling and appear to be in conversation. The background is a lush green forest.

## 2. Qui peut signaler une préoccupation ?

Toute personne qui est témoin ou victime d'une conduite dans un contexte de travail, impliquant des responsables ou des collaborateurs du Groupe Inter IKEA. Le processus de signalement au sein du Groupe Inter IKEA est accessible aux collaborateurs, aux fournisseurs, aux partenaires, aux anciens collaborateurs, aux futurs collaborateurs, aux consultants, etc.





### 3. Quelles sont les options pour signaler une préoccupation ?

Procédure à suivre pour signaler une préoccupation

Nous offrons différentes options pour signaler une préoccupation et nous sommes persuadés que vous le ferez de la façon qui vous convient le mieux. Nous encourageons un dialogue ouvert et honnête sur le lieu de travail. Par conséquent, lorsque cela est possible et approprié, nous espérons que vous pourrez parler de votre préoccupation directement avec la personne concernée ou que vous demanderez à un gestionnaire, à un collègue de l'équipe Personnes et culture ou à une personne ayant un rôle équivalent de vous aider. Nous comprenons également qu'il est préférable ou plus approprié de signaler certaines préoccupations de façon plus neutre. C'est pourquoi nous avons notre plateforme Raise a Concern, et dans nos grandes entreprises de l'UE et de la Suisse, vous pouvez également vous adresser aux représentants locaux de l'éthique. Sur la plateforme Raise a Concern, vous pouvez signaler une préoccupation dans votre langue locale en remplissant un formulaire en ligne ou en appelant une ligne téléphonique, de manière anonyme si vous le souhaitez. Quelles que soient les options que vous choisissez, nous vous écouterons et ferons le suivi de façon appropriée. Si vous pensez que les canaux proposés par le Groupe Inter IKEA ne permettent pas de répondre efficacement à votre préoccupation, vous pouvez la signaler à l'externe à une autorité compétente de votre pays. Les pays de l'Espace économique européen doivent fournir une autorité compétente ayant un site Web contenant des renseignements pertinents pour signaler les préoccupations.



# 4. Quels sont les préoccupations qui doivent être signalées ?

Nous sommes ouverts à tous les problèmes que vous pourriez avoir, mais nous sommes particulièrement intéressés par les violations de notre code de conduite, des lois et des règlements. Il est impossible de donner une liste exhaustive, mais de façon générale, nous vous encourageons à signaler :

- les situations portant atteinte aux droits de la personne, y compris le harcèlement, le travail des enfants, etc.
- les situations qui mettent en danger la santé ou la sécurité des personnes ou qui endommagent l'environnement.
- les problèmes financiers et comptables et le détournement de biens.
- la corruption ou d'autres infractions criminelles, y compris les conflits d'intérêts, les gratifications illégales, etc.
- les violations des règles relatives à la concurrence et aux aides d'État.
- les situations qui présentent un risque d'atteinte à la vie privée des personnes.
- les actions qui portent atteinte aux droits des consommateurs.
- les actions qui ont pour but de dissimuler les situations ci-dessus.



# 5. Le fait de signaler une préoccupation peut-il être préjudiciable pour moi ou d'autres personnes ?

Nous protégerons les personnes qui signalent des préoccupations de bonne foi contre tout désavantage. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles (p. ex., suspension, licenciement, refus de promotion ou de formation, commentaires négatifs ou changement de lieu de travail), même si, après enquête, nous déterminons qu'il n'y a pas eu d'inconduite.

Pour profiter de cette protection, il est important que vous ne signaliez une préoccupation que si vous avez des motifs raisonnables de croire que les renseignements concernant la violation signalée sont vrais. Le fait de signaler une préoccupation en sachant qu'elle est fautive peut entraîner des mesures disciplinaires.

La personne qui signale une préoccupation, la personne qui fait l'objet du signalement et les autres personnes impliquées dans la gestion des dossiers sont traitées de façon objective, juste et équitable. S'il a été décidé qu'un examen approfondi, comme une enquête, est nécessaire, les personnes concernées seront informées de façon appropriée, et l'identité des personnes qui ont signalé la préoccupation et des autres personnes sera protégée. Nous permettrons aux personnes concernées par la préoccupation d'être entendues et de donner leur version de la situation. Les mesures prises en conséquence seront uniquement basées sur les faits.

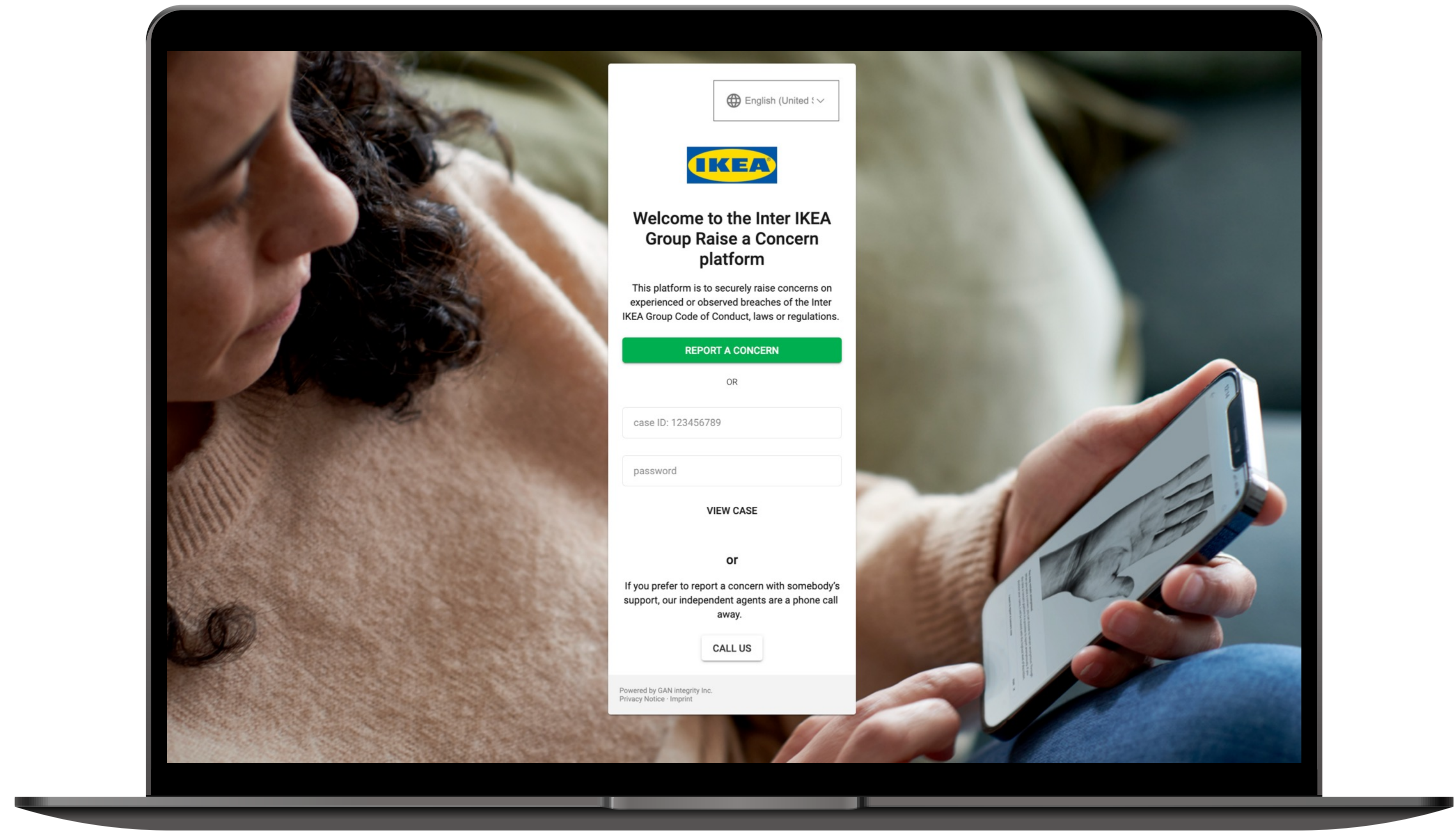




# 6. Comment puis-je signaler une préoccupation à l'aide de la plateforme Raise a Concern ?

Vous pouvez accéder à notre plateforme Raise a Concern par téléphone ou sur le Web. Elle est disponible en tout temps dans les langues locales sur : <https://interikea.gan-compliance.com/p/ethics&integrity>. Si vous signalez un problème au moyen de la plateforme Raise a Concern, vous recevrez un identifiant et un mot de passe pour vous reconnecter à la plateforme. Toutes les questions, les mises à jour et les communications seront partagées avec vous sur la plateforme et vous pourrez laisser des réponses ou poser d'autres questions. Vous pouvez revenir sur la plateforme à tout moment pour prendre connaissance des renseignements partagés et pour échanger davantage.

Procédure à suivre pour signaler une préoccupation



# 7. Puis-je signaler une préoccupation de façon anonyme ?

Oui, vous pouvez signaler votre préoccupation de façon anonyme, à moins que les lois en vigueur de votre pays n'autorisent pas le signalement anonyme. Que vous signaliez votre préoccupation de façon anonyme ou non, vous devez fournir suffisamment de détails pour que nous puissions mener correctement une enquête. Si vous laissez votre nom, nous ferons notre possible pour que votre identité reste protégée.



# 8. Quels renseignements dois-je fournir ?

**Nous vous encourageons à fournir autant de renseignements pertinents que possible. Les renseignements détaillés nous permettent d'évaluer les problèmes, de mener une enquête approfondie et d'agir lorsque c'est nécessaire, notamment :**

- une description détaillée de la situation qui a causé la préoccupation, ainsi que ce qui s'est passé avant la violation ou l'inconduite présumée et des exemples.
- les noms des personnes potentiellement impliquées, les dates, les lieux et d'autres renseignements pertinents.
- les faits et les documents justificatifs liés à votre préoccupation.

Même si vous n'avez pas tous les faits, nous vous encourageons à signaler votre préoccupation dès que possible et à nous communiquer les faits dont vous disposez.



# 9. Que se passe-t-il une fois que j'ai signalé une préoccupation ?

Les préoccupations signalées au niveau central sont traitées au niveau du groupe et les préoccupations signalées au niveau local sont traitées au niveau local. Les préoccupations signalées au niveau local peuvent révéler un problème structurel ou un problème qui touche deux entités ou plus du groupe. Pour répondre efficacement à ces préoccupations, il peut être nécessaire d'impliquer des représentants de l'éthique au niveau du groupe, et nous devons peut-être envoyer votre signalement à ces représentants afin qu'ils puissent le traiter. Si c'est le cas, nous vous en informerons à l'avance et vous aurez la possibilité de vous y opposer. Si vous vous y opposez, nous n'enverrons pas votre signalement au groupe. Cela peut affecter notre capacité à traiter votre préoccupation de façon appropriée.

Les collaborateurs qui traitent les préoccupations au sein du Groupe Inter IKEA reçoivent une formation approfondie sur la façon de gérer les problèmes, sur la façon de mener des enquêtes équitables et impartiales et sur leurs responsabilités en matière de protection des données et de confidentialité. Ces personnes doivent montrer et garantir qu'elles sont capables d'enquêter sur la préoccupation signalée de façon indépendante et neutre. Des conseillers externes tels que des avocats, des experts légistes, des auditeurs ou des comptables peuvent être engagés pour faciliter une enquête, dans la plus stricte confidentialité et en vertu d'ententes appropriées.



# 10. Comment serai-je informé de l'état d'avancement de mon signalement ?

Vous recevrez une confirmation dans les sept jours civils suivant la réception du signalement de votre préoccupation. Le Groupe Inter IKEA vous informera de la décision concernant le traitement du rapport et la clôture du dossier. Vous recevrez de la rétroaction sur le résultat ou le statut du dossier dans les trois mois suivant la réception de votre préoccupation, mais souvent, nous communiquons avec vous tout au long du processus à des fins d'information.



# 11. Comment assurons-nous la confidentialité de votre signalement ?

La plateforme Raise a Concern est hébergée par une entreprise externe et seul un nombre limité de représentants au sein du Groupe Inter IKEA ont un accès restreint aux parties qui les concernent. La plateforme sécurisée et dédiée se compose d'un formulaire en ligne et d'une ligne téléphonique, ainsi que d'un système de gestion des dossiers. Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles protègent les données personnelles contre la manipulation (involontaire ou intentionnelle), la perte, la destruction ou l'accès par des personnes non autorisées.

Toutes les préoccupations signalées et les renseignements liés à ces signalements sont traités et considérés comme des renseignements strictement confidentiels, conformément aux directives du Groupe Inter IKEA sur le traitement des renseignements, y compris les identités des personnes qui ont signalé les préoccupations et des personnes mentionnées dans les rapports. Nous ne partageons les renseignements qu'avec un petit groupe de personnes lorsque cela s'avère absolument nécessaire. Nous divulguons uniquement les renseignements aux personnes qui traitent votre préoccupation et à celles qui ont la responsabilité de décider des mesures possibles à prendre. Nous fournissons les renseignements à des tiers si la loi l'exige. Tous les efforts seront déployés pour ne pas révéler l'identité des personnes qui signalent une préoccupation ou qui sont mentionnées dans le signalement.



# 12. Comment le Groupe Inter IKEA se conforme-t-il aux lois sur la protection des données ?

En traitant vos données, le Groupe Inter IKEA se conformera à toutes les lois applicables sur la protection de la vie privée, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous avons également pris les mesures appropriées pour garder vos données en sécurité. Toutes les entités du Groupe Inter IKEA ont des politiques similaires concernant le traitement de vos données personnelles. Si vous signalez une préoccupation localement, l'entité à laquelle vous signalez la préoccupation est responsable du traitement de vos données. Si vous signalez une préoccupation au niveau central, Inter IKEA Services B.V. est responsable du traitement de vos données personnelles.

Nous avons un intérêt légitime à traiter vos données personnelles afin de remédier aux problèmes d'inconduite et de nous conformer aux lois en vigueur. Nous évaluons au cas par cas la façon dont nous traitons les données personnelles que vous nous avez fournies. Nous traiterons vos données en toute confidentialité et elles ne seront divulguées que si cela s'avère absolument nécessaire. Les données ne seront utilisées que pour recevoir, examiner et traiter la préoccupation signalée dans votre rapport. Nous ne conserverons pas plus de données que nécessaire pour examiner votre préoccupation et nous ne conserverons pas les données plus longtemps que nécessaire.



# 12. Comment le Groupe Inter IKEA se conforme-t-il aux lois sur la protection des données ?

Procédure à suivre pour signaler une préoccupation

Vous avez le droit de savoir quels renseignements personnels vous concernant nous traitons et pourquoi. Si vous pensez que nous conservons des renseignements erronés à votre sujet, vous pouvez nous demander de les corriger. Si vous pensez que nous n'avons plus besoin de conserver vos données, vous pouvez nous demander de les supprimer. Vous pouvez également nous demander de restreindre le traitement de vos données dans certaines situations, par exemple, si vous nous avez demandé de corriger des renseignements incorrects, vous pouvez nous demander d'arrêter le traitement jusqu'à ce que les renseignements soient exacts. Ces droits s'appliquent à la fois à la personne qui effectue le signalement et à toutes les autres personnes impliquées. Le Groupe Inter IKEA traitera votre demande conformément à la loi et vous informera du résultat de votre demande. Si la personne concernée par le signalement est autorisée à accéder aux données, nous prendrons les mesures nécessaires pour que votre identité ne soit pas divulguée et que vos renseignements personnels soient retirés des documents avant qu'ils ne soient partagés.

Si vous souhaitez exercer vos droits tels que mentionnés ci-dessus ou si vous avez des questions sur la façon dont nous protégeons vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec l'équipe de protection des données du Groupe Inter IKEA en envoyant un courriel à : [isd.dp.dsar@inter.ikea.com](mailto:isd.dp.dsar@inter.ikea.com). Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont nous traitons vos renseignements personnels, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle nationale.





# D'autres questions ?

Avez-vous d'autres questions sur le code de conduite du Groupe Inter IKEA ou la procédure de signalement ? Veuillez scanner le code QR ou nous envoyer un courriel à : [ethics@inter.ikea.com](mailto:ethics@inter.ikea.com).



**Groupe Inter IKEA**

**Procédure à suivre pour signaler  
une préoccupation**

Édition : Mars 2023



Inter IKEA Systems B.V.

